



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 4
N° acte : 104
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 5 mars 1907 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **M. Elisée GRANJOU**, demeurant au Balouard à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
Claude, Elisée, Antoine GRANJOU (1915)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GausSENS, Maire Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 5
N° acte : 203
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 21 décembre 1914 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Monsieur PAILHES Paul**, officier attaché d'intendance, demeurant à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
Henriette CHARLIAC épouse PAILHES (1946)
Paul Antoine PAILHES (1953)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GausSENS, Maire Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Humidité qui a effrité
Humus
Non Entretenu
Ces de fleurs

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire

Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Humus sur la tombe
Gravure effacée
Fleurs les successeurs

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire

Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « au nom des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquant notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages et.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « au nom des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquant notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages et.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 6
N° acte : 570
Emplacement: Section A
Concession : famille
Delivrée le 28 juin 1946 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par Mrs LAGARDE Antoine et CARRETIER Charles, demeurant à Touteng et Bel'Air SAVERDUN
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
Anna LAGARDE CARRETIER (1916)
Antoine CARRETIER (1922)
Augustin LAGARDE (1923)
François Antoine CARRETIER (1926)
Jeanne ESPITALIER LAGARDE (1927)
Jean LAGARDE (1951)
Charles CARRETIER (1955)
Léontine RIVALS CARRETIER (1958)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GAUSSENS, Rebecq Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : B
N° acte : 207
Emplacement: Section A
Concession : famille
Delivrée le 25 août 1915 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par Mme PAULE AMIEL veuve GINESTE, demeurant à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
Jean AMIEL (1952)
Marie AMIEL (1951)
Paule AMIEL épouse GINESTE (1944)
Catherine BOURREL épouse AMIEL (1914)
Jean GINESTE (1915)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GAUSSENS, Rebecq Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Gravures effacées
Housses sur le cercueil
Plein ter recouvert

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Housses sur le monument
Pas de fleurs
Gravures effacées

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde-champêtre (et ses références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du titulaire de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde-champêtre (et ses références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du titulaire de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 12
N° acte : 245
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 20 mai 1919 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par GAUBERT Louis époux MERCADIER, cultivateur demeurant à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
Julie MERCADIER épouse GAUBERT (1944)
GAUBERT Louis (1947)
MAURY Antoine (1952)
GAUBERT Hélène épouse MAURY (1968)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :
Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h
Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du
Accompagné de (4) Laure Gaussens, Maire Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 13
N° acte : 245
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 15 octobre 1919 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par M. Pierre GAUBERT, demeurant à Saverdun, retraité gendarmerie
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
Roger GAUBERT (1919)
Clarisse GAUBERT (1949)
Pierre GAUBERT (1949)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :
Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h
Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du
Accompagné de (4) Laure Gaussens, Maire Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Heure de la concession
Objet funéraire en
état de délabrement
aucun entretien

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :
Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Indiquer très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Aucun entretien
dans la concession

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :
Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Indiquer très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 15
N° acte : 222
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 22 octobre 1918 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par COSTES Antonia née PAILHES, Employée des Postes, demeurant à Toulouse.
Ayant droit:(2)

Personne inhumée dans la concession :
Appolonia CAZAJUS épouse PAILHES (1918)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GAUSSENS, Représentant Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 16
N° acte : 113
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 18 février 1908 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par Mme Veuve DEMPAY Marie, sage femme, demeurant Rue du Lion d'Or à Saverdun.
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
DEMPEY Baptiste (1887)
DEMPEY Bernard (1897)
CASTEX Bernard (1907)
BANELLE Anne épouse CASTEX (1915)
CASTEX Jeanne épouse ORDY (1918)
DEMPEY Marie épouse CASTEX (1925)
ORDY Louis (1948)
ORDY Eugénie épouse DEMPEY (1952)
ORDY Anne épouse ASTOURY (1963)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GAUSSENS, Représentant Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Monument qui n'a effété aucunement de cause
graves effraies
Tas de fleurs

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANIAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations)
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Monument qui n'a effété
plus les causes
Objet funéraire cassé
Graves effraies

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANIAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations)
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 18
N° acte : 277bis
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 4 février 1922 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par Mr SENSEBY Pierre, Facteur en retraite, demeurant Faubourg Sainte Colombe à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
BOUFFIL Jeanne épouse ESPEROU (1850),
ESPEROU Catherine épouse SENSEBY (1952),
ESPEROU Jean (1822),
SENSEBY Bernard (1916),
SENSEBY Louis (1953),
SENSEBY Pierre (1940)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GausSENS, Maire Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 19
N° acte : 277 & 283
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 2 novembre 1921 et le 4 février 1922 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par Mr SENSEBY Pierre, SENSEBY Bernard, demeurant Faubourg Sainte Colombe à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
ESPEROU Jean (1922),
SENSEBY Jean (1922)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GausSENS, Maire Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Monument recouvert de mousse
Graves effacés
Absence de fleurs

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Rien entre la voie
Gros cailloux et terre
Fleur très nombreuses
Mousse présente sur l'entourage

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et ses références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et ses références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 20
N° acte : 298
Emplacement: Section A
Concession : famille **Antoine GAUSSENS**
Délivrée le 25 mai 1923 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Antoine GAUSSENS**, Agriculteur, demeurant à Saverdun métairie de Cayenne
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
Marie BELARD épouse GAUSSENS (1985),
Paul GAUSSENS (1928)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeudi 31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 22
N° acte : 736
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 27 décembre 1956 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mr DUMAS Jean Pierre**, demeurant à Graveline à Saverdun
Ayant droit:(2) Mr DUMAS Jean ST COLOMBE (petits-fils)

Personnes inhumées dans la concession :
DUMAS Jean Pierre (1951)
MISTOU Marie épouse DUMAS (1955)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeudi 31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Honneur sans gravure
Absence de gravure dans pas d'infos sur les défunt-
fleurs les anciens et objets funéraires cassés
Nœuds existants*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*fleurs et objets funéraires très anciens
gravures effacées
Nœuds existants*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes ayant droits, personnes chargées de l'entretien ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, néant » devant indiquer les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes ayant droits, personnes chargées de l'entretien ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, néant » devant indiquer les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 28
N° acte : 497
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 18 avril 1941 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mr PUJOL François**, demeurant Grand Rue à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
PUJOL François (1951),
VILLEROUX épouse PUJOL Isabelle (1957)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu. 31 Janv. 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 31
N° acte : 295
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 10 janvier 1922 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mr FAUGA Antoine**, propriétaire, demeurant à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
CAZENAVE Maria épouse NOYES (1971)
FAUGA Antoine (1931)
FAUGA Cécile (1954)
FAUGA Marthe épouse RABIER (1955)
PICOT Albert (1936)
RABIER Gaston (1947)
ROOU Anna épouse FAUGA (1954)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu. 31 Janv. 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Monument recouvert de mousse
graves effacés
fleurs très anciennes*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Monument non entretenu
fleurs et objets funéraires très anciens
graves effacés*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de propriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de rim ou sous-epion ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).
(5) Indiquer le nom des personnes présentes/ayant droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages et
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de propriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de rim ou sous-epion ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).
(5) Indiquer le nom des personnes présentes/ayant droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages et
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 32bis
N° acte : 892
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 21 octobre 1967 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée ROUSSEL Jean demeurant à Saverdun, Hameau de Lapeyre
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
ROUSSEL Louis Claude (1945)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 17 Décembre 2016

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du 17 Décembre 2016

Accompagné de (4) Mme ROUSSEL Jacqueline
Laure GAUSSENS Représentant Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1) Acte de Délivrance de 14/12/2013
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 32ter
N° acte : pas d'acte pas de nom
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure GausSENS, Représentant Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Mme ROUSSEL Jacqueline

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession.(6) Tous biens de défonçage

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Police municipale :

Autres signatures :

Service Etat Civil :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession:(6) terre battue sans

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Police municipale :

Autres signatures :

Service Etat Civil :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA

Sabine BONADEFI
Evelyne MASSAT

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et ses références des délégations)

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer - aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et ses références des délégations)

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer - aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 37
N° acte : 720
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 18 février 1956 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mme veuve BERGE**, demeurant à Caux et Sauzens (Aude)
Ayant droit:(2)

Personne inhumée dans la concession :
Rene BERGE (1925)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jendredi 31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Maire de la commune de Saverdun*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 38
N° acte : 694
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 24 septembre 1954 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Madame Vve MARTY Etienne** demeurant à Saverdun au pont
Ayant droit:(2)

Personne inhumée dans la concession :
MARTY Etienne (1955)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jendredi 31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Maire de la commune de Saverdun*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

/

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Pierre tombale qui a effrité
murs de maçonnerie
Absence de fleurs*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAI



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

/

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Entourage de la concession recouvert de terre
végétation sauvage
fleurs et objets funéraires les murs et murs
graves effrités*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAI



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, s'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession/monument notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, s'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession/monument notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 42
N° acte : pas d'acte
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par (COUMENAY)
Ayant droit:(2)

Personne inhumée dans la concession :
Ilugette Pierrette COUMENAY (1944) enfant 1an

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *jeudi 31 janvier 2019 à 14h*
Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure Gaussens, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1) *Acte de Notarété du 14 Décembre 2018*
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 43bis
N° acte : pas d'acte pas de nom
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h*
Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure Gaussens, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*rien entre nous
flous les environs*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notariété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a désigné un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations)
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présents malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession: indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

ajout fumier et pots de fleurs des voisins

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de notariété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a désigné un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations)
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présents malgré les lettres qui leur ont été notifiées.
(6) Décrire très précisément l'état de la concession: indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars

N° de concession : 45
N° acte : 726

Emplacement: Section A
Concession : famille

Délivrée le 2 octobre 1956 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **PUJOL Jean** demeurant à Caufret LAGARDELLE (Haute-Garonne)
Ayant droit.(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Jean PUJOL (1957),
Marie PUJOL (1974)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu de 31 Janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars

N° de concession : 46
N° acte : 489

Emplacement: Section A
Concession : famille

Délivrée le 28 juillet 1939 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **ARMENGAUD Pierre** demeurant à Saverdun
Ayant droit.(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Paul ARMENGAUD (1934)
Pierre-BERGE (1935)
Bertrand ARMENGAUD (1939)
Raymonde CROUZIL épouse ARMENGAUD (1954)
Pierre ARMENGAUD (1957)
Jeanne ARMENGAUD (1971)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu de 31 Janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Affaissement de la concession,
floues sur la pierre tombale
floues les croix*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayant droit, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Pierre tombale écornée et malade
Végétation sauvage
floues les croix
Gros débris d'os*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complétées, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayant droit, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1) *Acte de Notoriété du 14 Décembre 2018*
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 49
N° acte : pas d'acte
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par
Ayant droit.(2)

Personnes inhumées dans la concession : Tombe sans acte sans nom portant croix personne inhumée : **Mme Albertine TROUVE**

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GAUSSENS, Maire Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 53
N° acte : 150
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 27 octobre 1910 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Jacques MIMART**, propriétaire demeurant à Saverdun
Ayant droit.(2)

Personnes inhumées dans la concession :
Germaine MIMART née LAVAIL

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *Jeu. 31 Janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GAUSSENS, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Non entretenue, non délimitée - terre en surface absence de fleurs ou d'objets funéraires

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Laure GAUSSENS
Vincent SAINTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde-champêtre (et mes références des délégations).
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été adressées ». (6) Décrire très précisément l'état de la concession: indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages et.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Monument en très mauvais état, plusieurs éléments de la concession décollés - Pas de fleurs, absence totale d'objets sur les sépultures

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Laure GAUSSENS
Vincent SAINTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de notoriété établi par le maire.
(2) Si ces informations sont connues.
(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde-champêtre (et mes références des délégations).
(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été adressées ». (6) Décrire très précisément l'état de la concession: indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages et.....
(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)

Cimetière du Champ de Mars

N° de concession : 54

N° acte : 236

Emplacement: Section A

Concession : famille

Délivré le 9 avril 1919 pour une durée perpétuelle

Sépulture achetée par **Mr Baptiste PROMÉ**, propriétaire agriculteur, demeurant la métairie de Canals à Saverdun

Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

BUNAZET PROMÉ(1919)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le 13/12/2018 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du 13/12/2018

Accompagné de (4) Laure Gausseus, Releveur Municipal



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)

Cimetière du Champ de Mars

N° de concession : 56

N° acte : 51

Emplacement: Section A

Concession : famille

Délivré le 11 août 1890 pour une durée perpétuelle

Sépulture achetée par **Mr MIRC Victor**, rentier, demeurant à Saverdun

Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :

L'AMIC Catherine épouse MIRC (1906),

MIRC Antoine (1933),

MIRC (1934),

MIRC Victor Bernard (1904)

MARTINOU Mathilde Anne Caroline veuve MIRC (1889)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le Jeudi 31 Janvier 2019 à 14h

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) Laure Gausseus, Releveur Municipal

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Mme Laure Bourgeois

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Terre pas dans l'état
pas de fleurs

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire

Philippe CALLEJA



Police municipale :

Autres signatures :

Service Etat Civil :

Laure GAUSSEUS

Vincent SANTAMARIA

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de:(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

Graves effacés
Heure sur le monument
Pas de fleurs

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire

Philippe CALLEJA



Police municipale :

Autres signatures :

Service Etat Civil :

Laure GAUSSEUS

Vincent SANTAMARIA

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou ses reserves de fondation de la sépulture ou personne chargée de son entretien, aucun présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de naissance établi par le maire.

(2) Si ces informations sont connues.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégué ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou ses reserves de fondation de la sépulture ou personne chargée de son entretien, aucun présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées.

(6) Décrire très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 58
N° acte : 98 & 98bis
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 27 décembre 1905 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mme veuve DOUMENC**, ménagère demeurant au Lion d'Or à Saverdun
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
Henri DOUMENC (1985),
Marie DOUMENC née MARTY (1957),
Edouard TEYCHENE (1914)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *jeudi 31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Pelicier Municipal*



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 60
N° acte : 634
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 31 mai 1951 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mme Veuve COUZINET née MATHIEU Marie**, demeurant 17 boulevard Alsace Lorraine à Foix
Ayant droit:(2)

Personnes inhumées dans la concession :
COUZINET Marie-Louise (1966),
COUZINET (1924)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *jeudi 31 Janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure GausSENS, Pelicier Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Emplacement au terrain en Bs bordures sont effacées et recouvertes par la terre.
Péris les sépultures
Graissons sur la croix en pierre effacées*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

flèches et objets funéraires bien visibles

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA



Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSENS
Vincent SANTAMARIA



Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT



(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de non-état établi par le maire.

(2) Si les informations sont complètes.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées. »

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages, etc.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.

(1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de non-état établi par le maire.

(2) Si les informations sont complètes.

(3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.

(4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).

(5) Indiquer le nom des personnes présentes (ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien, n'étant présent malgré les lettres qui leur ont été notifiées. »

(6) Décrire très précisément l'état de la concession (indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages, etc.....)

(7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 64
N° acte : 40
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 10 octobre 1889 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **Mr DUPRAT Pierre**, propriétaire rené, demeurant à Saverdun
Ayant droit(2)

Personnes inhumées dans la concession :

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *jeudi 31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure Gaussons, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Mouvement funéraire de Sabina
Coffre en pierre tombé
Mauve
Pas d'entretien des végétaux*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSONS
Vincent SANTAMARIA

Service État Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT

- (1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de consécration établi par le maire.
- (2) Si ces informations sont connues.
- (3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
- (4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).
- (5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien », n'étant présent indiqué les lettres qui leur ont été notifiées.
- (6) Décrire très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)
- (7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.



Procès verbal d'état d'abandon

Procès verbal de constat d'abandon

Commune de Saverdun
Cimetière du Champ de Mars

Référence de la concession : (1)
Cimetière du Champ de Mars
N° de concession : 65
N° acte : 31
Emplacement: Section A
Concession : famille
Délivrée le 13 février 1872 pour une durée perpétuelle
Sépulture achetée par **M. Guillaume DUPUY**, limonadier demeurant à Saverdun
Ayant droit(2)

Personnes inhumées dans la concession :
Jeanne Marie Antoinette GRILLERES (1898),
Marie SAVIGNOL épouse DUPUY (1981)

Personnes chargées de l'entretien de la concession :

Aujourd'hui, le *jeudi 31 janvier 2019 à 14h*

Nous, Maire de la commune de Saverdun,

Agissant sur le fondement des articles L. 2223-17 et L.2223-18 et R2223-12 à R2223-23 du Code général des collectivités territoriales et conformément à la lettre notifiée au(x) descendant(s) ou au(x) successeur(s) en date du

Accompagné de (4) *Laure Gaussons, Maire Municipal*

Nous nous sommes transportés au cimetière du Champ de Mars de Saverdun pour constater l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus référencée, en présence de(5)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de ladite concession:(description de l'état dans lequel se trouve la concession):(6)

*Terrain habitué sans bordure
Végétation sauvage
Coffre funéraire tombé
Plantes herbacées*

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code général des collectivités territoriales, nous avons dressé le présent procès-verbal et a (ont) signé avec nous(7)

Signature du Maire
Philippe CALLEJA

Autres signatures :

Police municipale :

Laure GAUSSONS
Vincent SANTAMARIA

Service Etat Civil :

Sabine BONADEI
Evelyne MASSAT

- (1) Si ces informations ne sont pas complètes, indiquer le certificat de consécration établi par le maire.
- (2) Si ces informations sont connues.
- (3) Si le maire a délégué un adjoint ou un conseiller municipal, indiquer le nom et la qualité du délégataire ainsi que les références de la délégation.
- (4) Indiquer la qualité de l'agent de Police d'Etat (chef de circonscription ou son délégué) ou de police municipale ou de garde champêtre (et mes références des délégations).
- (5) Indiquer le nom des personnes présentes(ayants droits, personnes chargées de l'entretien) ou à défaut, indiquer « aucun des ayants droits ou successeurs du fondateur de la sépulture ou personne chargée de son entretien », n'étant présent indiqué les lettres qui leur ont été notifiées.
- (6) Décrire très précisément l'état de la concession(indiquer notamment l'état du monument, la présence de végétaux sauvages etc.....)
- (7) Indiquer les noms et qualité de l'ensemble des personnes présentes.